

Hatzopoulos (M. B.), *Macedonian institutions under the kings*, 1996
Pierre Cabanes

Citer ce document / Cite this document :

Cabanes Pierre. Hatzopoulos (M. B.), *Macedonian institutions under the kings*, 1996. In: *Revue des Études Anciennes*. Tome 101, 1999, n°1-2. pp. 248-249;

https://www.persee.fr/doc/rea_0035-2004_1999_num_101_1_4767_t1_0248_0000_3

Fichier pdf généré le 23/04/2018

espérer la refonte du *Corpus* des inscriptions grecques de Thessalie. Son étude, qui paraît après la soutenance de sa thèse sur le même thème, est la deuxième à paraître après celle de Jean-Claude Decourt, "La vallée de l'Énipeus en Thessalie : études de topographie et de géographie antique", *BCH Supplément XXI*, 1990.

La région étudiée correspond à la Tripolis de Perrhébie antique qui est située au Nord de la Thessalie, zone de passage obligé au contact direct de la Macédoine. L'auteur connaît bien son terrain qu'il a soigneusement parcouru ; il en fait une bonne présentation géographique dans le premier chapitre. Il présente ensuite les *Testimonia* (chapitre 2) : textes littéraires (30), textes épigraphiques (24) dont plusieurs trouvés hors de la région, notamment la décision d'arbitrage entre Azoros et Mondaia (n° 41) qui montre que la commission était composée d'un Apolloniate, d'un Corcyréen et d'un citoyen de Dyrrhachion, et la question oraculaire de Dodone posée par la communauté (le *koinon*) des gens de Mondaia (n° 54) ; ces liens avec l'autre versant du Pinde méritaient d'être soulignés. G. Lucas présente, dans le chapitre 3, les descriptions des voyageurs et archéologues du siècle dernier.

Le chapitre 4 est consacré aux Territoires et Cités : il apporte des localisations nouvelles intéressantes : Dolichè est à situer près du village de Sarantaporo, Mondaia près du village moderne de Loutro, et Askyris, qui n'était pas connu jusqu'ici dans le Bas-Olympe aux ruines de Sparmo. La méthode fondée sur les polygones de Thiessen continue à sévir ! Soit, mais le lecteur aurait aimé mieux connaître l'histoire de cette Tripolis de Perrhébie : cette région de Thessalie a-t-elle été, de toute éternité, organisée en cités, ou ces cités sont-elles apparues à une date quelconque, ce qui devrait alors amener à s'interroger sur le mode d'organisation de la vie collective qui les ont précédées ? La pratique de l'élevage transhumant n'apparaît pas dans cet ouvrage, alors que cette contrée montagneuse a dû le pratiquer comme la Haute-Macédoine et l'Épire voisines, qui ont connu l'organisation en *ethnè* et non en *poleis*. L'exemple d'Azoros montre que nous n'avons aucun témoignage, pas même archéologique, de l'existence d'une *polis* avant 316, date à laquelle Polyperchon est assié

dans cette localité d'après Diodore XIX, 52, 6 (texte 3). On peut penser que l'urbanisation de cette région est à situer durant le règne de Philippe II ; c'est la présence macédonienne, ici comme ailleurs (cf. Diodore XIX, 67, 4 pour le rôle de Cassandre en Acarnanie en 314, et le discours d'Opis chez Arrien, *Anabase*, VII, 9, 2-3 pour le rôle de Philippe II) qui pousse à l'organisation de l'espace en *poleis*. Le *koinon* des Perrhèbes existait bien avant la soumission par la Macédoine au IV^e siècle et il n'apparaît que dans la conclusion (p. 212-213) : ne comportait-il que des cités ?

L'étude est bien présentée et sera utile ; elle ne dispensera pas d'une publication, si possible, prochaine du *Corpus* épigraphique et la notion de cités ne devrait pas obnubiler l'auteur au point de négliger toute autre forme d'organisation de l'espace.

P. CABANES

HATZOPOULOS (M. B.), *Macedonian institutions under the kings*. – Paris : De Boccard, 1996. – 2 vol., 554 + 148 p. : ill., cartes. – (MELETHEMATA ; 22). – ISBN : 960.7094.90.5.

Depuis des années, les chercheurs intéressés par la Macédoine antique attendaient l'étude de M. B. Hatzopoulos sur les Institutions macédoniennes. L'auteur a dû patienter dans l'espoir de disposer de tout le matériel épigraphique nécessaire pour apporter du nouveau dans la connaissance de ces institutions ; finalement – et l'appendice épigraphique en témoigne – l'étude paraît alors qu'une quinzaine de textes épigraphiques n'a pas été publiée, comme le montre le tome 2 (pour les inscriptions 10, 11, 14, 21, 32, 56, 59, 64, 67, 76, 77, 78 ; des données partielles sont fournies pour les textes 16, 57 et 61) ; ces documents sont de Dion, Beroia, Amphipolis, Kassandreia, Édessa, Kalindoia, de la vallée du Strymon et de Chalcidique. L'auteur a estimé avec raison que ces documents n'étaient pas susceptibles de modifier profondément l'analyse des institutions macédoniennes qu'il présente dans cette étude.

Le lecteur n'est pas déçu d'avoir ainsi attendu, car le résultat obtenu par M. B. Hatzopoulos est remarquable. On peut dire qu'avec cette étude la Macédoine antique sort de la pénombre dans laquelle elle était restée,

faute d'informations précises sur ses institutions. L'auteur s'intéresse à toutes les institutions macédoniennes, en dehors du Roi qui a déjà fait l'objet de nombreuses publications, et qui est, en réalité, présent du début à la fin de cette étude. Il part des derniers temps de la Macédoine, au moment où Persée vaincu à Pydna en 168 laisse les Romains maîtres de son royaume qui est démembré. À partir de là, H. s'intéresse aux unités politiques locales dans les différentes parties de la Macédoine, avant d'aborder les institutions centrales (régionales ou fédérales) de la Communauté macédonienne. Il cherche à établir les relations entre autorités centrales et locales.

– Dans la première partie consacrée aux organisations locales, H. distingue trois zones : les cités et villages dans l'ancien royaume, les *ethnè* composés de villages en Haute-Macédoine comme dans l'Épire voisine, enfin les nouveaux territoires au-delà de l'Axios, conquis aux V^e et IV^e siècle, où coexistent des sympolities de villages et petites villes et des fondations nouvelles qui ont un statut de colonies.

– La deuxième partie permet l'étude des institutions civiques (Assemblées, Conseil et magistrats) très semblables d'une cité à l'autre, à l'exception de Kassandreia qui est une cité indépendante alliée à la Macédoine ; après l'invasion celte (279) et le siège mis par Antigone Gonatas, la cité perd son statut original. H. montre ensuite comment sont incorporés dans la Macédoine les territoires de Péonie méridionale, de Mygdonie et de Krestonie, puis Méthonè et Pydna, Amphipolis, et la Chalcidique.

– La troisième partie permet l'étude de la Communauté (le *koinon*) macédonienne : l'auteur montre l'existence de districts sous la dynastie antigonide, bien avant le partage par les Romains en 167, puis il étudie l'Assemblée macédonienne, qui a fonctionné régulièrement (assemblée de l'année en temps de guerre, assemblée plénière en temps de paix) au moins depuis l'avènement d'Alexandre le Grand. À propos du conseil, H. veut distinguer, sans doute avec raison, le conseil des "amis" du roi et celui qui réunit les représentants des *ethnè* fédérés, comme au sein de la Communauté des Molosses on le voit bien à travers les décrets du IV^e siècle

trouvés à Dodone et mentionnant *damiorgoi*, *synarchontes*, *hieromnamones*.

– En quatrième partie, H. pose la question importante des relations entre le pouvoir central et les communautés locales (*poleis* et *ethnè*) dans le domaine des relations internationales, de l'administration, des finances et de l'armée ; il s'arrête longuement sur les *epistatai* présents dans de nombreuses cités, qu'il présente comme des magistrats civiques annuels, connus de l'administration royale et qui ont des responsabilités à la fois vis-à-vis du roi et de la cité.

Dans sa conclusion sur la nature de l'État macédonien, H. s'écarte des propositions de A. Giovanni qui ne voyait en Macédoine qu'un pouvoir royal fort sans aucune "bundesstaatliche Sympolitie". Il a certainement raison, mais, en revanche, nous ne le suivons pas dans sa volonté de séparer totalement les États "ethniques" de Grèce centrale et méridionale des États "ethniques" du Nord qui ont une monarchie. Je crois qu'il faut ici mieux distinguer ce qui est forme d'État – ici l'*ethnos* macédonien – et la forme de gouvernement, la monarchie en Macédoine comme chez les Molosses puis en Épire jusqu'en 232. Que la présence d'un roi à la tête de l'État, et non d'un magistrat annuel, soit un élément important, personne ne le nie ; que certains souverains, comme Pyrrhos en Épire, ait eu tendance à renforcer le caractère autoritaire de son pouvoir, c'est vrai, mais ce serait une erreur de dire qu'on passe à une monarchie personnelle. La Macédoine, comme l'Épire et la Thessalie, est un État fédéral : rien n'empêche naturellement d'observer des nuances réelles dans l'histoire des Fédérations de Grèce centrale et méridionale et de celles qui ont gardé une forme de gouvernement monarchique plus longtemps.

Le tome 2 qui contient l'appendice épigraphique présente 93 inscriptions (mais 13 sont seulement signalées parce que non encore publiées) classées en documents royaux (traités, lettres et *diagrammata*, donations, dédicaces), documents de la Communauté des Macédoniens, documents émanant de cités. Bien illustré, pourvus d'*indices* pratiques, il rendra le plus grand service en attendant l'achèvement du *Corpus* des inscriptions de Macédoine.

P. CABANES